COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

FFN n° 23 0 067 01 668 - SIRET : 479 576 811 00026
http://basrhin.ffnatation.fr/
4 rue Jean Mentelin 67000 Strasbourg
ffnatation67@gmail.com
06.80.51.28.04

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN DE NATATION
Lundi 5 octobre 2026 20h00

La réunion s'est tenue en visioconférence.

Étaient présents : Anne BAUMERT, Chantal BIDARD, Loïc CANALE, Isabelle CLAVERIE, Julien ERNEWEIN, Rémy HAMMER, Nicolas JAEGER, Michel KARROUM, Matthieu KUHN, Valérie ONOF, Psylvia PARENT, Marion TRABAND, Nadia WALTER, Frédéric WOLFF.

Étaient excusées : Lisa FERREIRA, Valérie GEOFFROY.

Étaient absents : Morgan BERGER, Léo DUB.

1- Point BIP

Isabelle signale qu'elle mettra la BIP (borne interactive de prévention des violences sexistes et sexuelles) pour la première fois en service lors du Challenge Avenirs de DACHSTEIN le dimanche 11 octobre. La convention de mise à disposition pour les clubs est en cours de rédaction.

2- Point Site internet

Le site est présenté par Nadia, il est déjà accessible mais des contenus pourront et devront être ajoutés. Certains membres du Codir ont suivi une petite formation pour ajouter des contenus en respectant la charte graphique définie.
Il serait maintenant judicieux d'identifier une personne ressource par discipline pour compiler les informations à diffuser, la diffusion restant du domaine des personnes habilitées.
Concernant les officiels, Nicolas cherche un moyen de mettre en valeur sur le site les clubs qui respectent les règles de présence dans les jurys des compétitions.
La question annexe de la nouvelle tenue obligatoire des officiels est abordée.
En effet, plus de 200 officiels du département (22 NA-35 WP-6 PL-140 NC) devront s'équiper d'un pantalon noir et la possibilité d'une commande groupée est abordée.

FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

FFN n° 23 0 067 01 668 - **SIRET** : 479 576 811 00026
http://basrhin.ffnatation.fr/
4 rue Jean Mentelin 67000 Strasbourg
ffnatation67@gmail.com
06.80.51.28.04

3- Point projets CEA

Trois projets :
- Promotion du secourisme auprès des collèges (PSC, formation)
- Élargissement du public accédant à la natation par la promotion des activités
- Création d'une étape Eau Libre dans le département du Bas-Rhin.

Nadia est à la recherche de volontaires pour prendre en charge et mettre en œuvre ces projets. Les membres du Codir suggèrent d'attendre l'élection des futurs membres qui rejoindront l'équipe en place pour y trouver de bonnes volontés, le délai de mise en place des actions le permet.

4- Point projet ENF rénovée

Isabelle souhaite trouver des volontaires pour l'accompagner dans la construction d'une stratégie de développement de l'ENF rénovée sur le territoire.
Elle prévoit d'adresser un mail aux clubs du territoire pour leur proposer de s'impliquer dans la démarche. Loïc se dit d'ores et déjà prêt à se joindre à elle pour construire ce projet.

5- Point Plongeon

La situation financière du Plongeon est difficile mais les résultats sont excellents, tant au plan des activités que des compétitions. Rémy rappelle que sans athlète Haut Niveau dans une structure il est très compliqué d'obtenir des subventions. Le TPA va cependant persévérer une année supplémentaire dans ses activités et la promotion de la discipline. Rémy rappelle que le seul équipement adapté en France n'est pas disponible pour les compétitions, il s'agit du CAO.
Une journée de promotion du Plongeon a néanmoins été organisée au tremplin du bassin extérieur du stade nautique à Mulhouse.

6- Tarifs Compétitions CD67 saison 2026-2027

• Les nouveaux tarifs des compétitions départementales approuvés à l'unanimité par les membres du Codir sont les suivants :

- Challenge Avenirs	3,00 €
- Natathlon Avenirs	4,00 €
- Natathlon Benjamins et TC	5,00 €

• Les courses de remplaçants lors des Interclubs ne donneront lieu à aucun paiement mais seront limitées à un remplaçant par équipe.

FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

FFN n° 23 0 067 01 668 - **SIRET** : 479 576 811 00026
http://basrhin.ffnatation.fr/
4 rue Jean Mentelin 67000 Strasbourg
ffnatation67@gmail.com
06.80.51.28.04

- Les Challenges et Natathlons Avenirs par secteur seront organisés sur une demi-journée.

7- Points Divers

- Les rapports de commission destinés à l'AG du 18 novembre devront parvenir au secrétariat le 30 octobre au plus tard.

- Mustapha ESSANAï (LLSB) a demandé ce qu'il en était du paiement des médailles pour le championnat départemental Maîtres : les membres du Codir rappellent que les clubs organisateurs de manifestations départementales encaissent la totalité des engagements mais se chargent en contrepartie de fournir les médailles pour les podiums. Il s'agit de l'application stricte des règles de fonctionnement habituelles, elles seront rappelées en préambule de la version actualisée du règlement annuel Natation Course.

- Le Forum des associations de santé du CPTS du pays d'Erstein a réuni une centaine de visiteurs qui ont pu se renseigner sur un grand nombre de propositions d'activités Santé sur le territoire. Le CPTS a décidé de constituer un annuaire de ces activités dans lequel le CD67 sera répertorié avec les horaires des activités santé existantes.

- Un projet destiné aux Ados en situation d'obésité est en cours d'élaboration sous l'impulsion de Sibylle PAGE et avec le soutien de Valérie.

- Un classement des enfants à âge égal, élaboré par Florent HEUGEL et Matthieu KUHN, déjà mis en place lors de la première compétition du Haut-Rhin, sera testé lors du premier Natathlon de la saison dimanche 11 octobre à DACHSTEIN. Cette fonctionnalité sera mise en œuvre à titre gracieux.

- Matthieu, absent lors de la dernière réunion de Comité Directeur, souhaite se prononcer sur la convention signée avec MARRS, même si le vote a eu lieu et qu'aucune marche arrière n'est à envisager. Il s'interroge sur la nécessité de dépenser 600€ par mois pour la communication du CD67, sur le contrat et le cahier des charges inclus. Cette somme pourrait peut-être mieux servir aux clubs en étant dépensée d'une autre manière.
 Nadia adressera le contrat assorti du cahier des charges défini aux membres du Codir pour que tous disposent du même niveau d'information.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions ayant toutes trouvé leur réponse, la réunion prend fin à 22h30.